

Flash-Info

Les associations de malades, à quoi ça sert ?



Françoise Thomas-Vialettes,
administratrice EPI / présidente EFAPPE / vice-présidente CNE

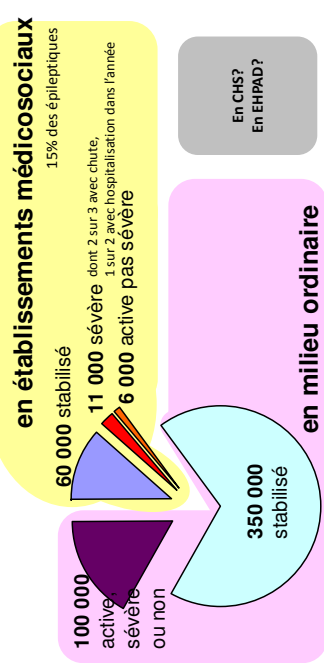
Les épilepsies ... des associations de malades pour réunir, soutenir, informer, conseiller, accompagner

- Une maladie rare?
- Un handicap?
– mes droits médicosociaux?
– Faire créer des établissements adaptés
- Besoin d'un groupe de rencontre?
- Besoin de loisir adapté?

Les associations présentes aujourd'hui



>500 000 épileptiques en France



Sources : NeuroBretagne 2007, CG69 20007

Les associations de malades

- sont vos représentants auprès
 - des ministères de la Santé, de la solidarité et des services de l'Etat (DGS, DGOS, HIAS...)
 - De l'Agence Régionale de Santé, des MDPH et des services de soins dans votre région
- Sont partenaires des associations de professionnels pour porter ensemble les besoins des personnes épileptiques



Fédération d'associations en faveur
de personnes handicapées par des épilepsies sévères
Adresse postale EFAPPE 36 rue St Robert 38120 St Egrève

courriel : efappe@yahoo.fr web : <http://efappe.epilepsies.fr>
Tel 06 09 72 28 51

Association représentative des malades Agrément DGS N2012AG0029
Association reconnue d'intérêt général. Organisme de formation



EFAPPE est membre du Comité National pour l'Epilepsie